

Communiqué de presse
Mars 2025

PARC INDUSTRIEL DE LA PLAINE DE L'AIN : UNE ÉNERGIE « MADE IN PIPA » GRÂCE À UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Des chefs d'entreprises du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain associés au Syndicat Mixte du PIPA se sont regroupés au sein d'une société de projet afin de créer et d'exploiter une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective. Une vingtaine d'entreprises du PIPA seront ainsi alimentées en électricité verte, locale et à un tarif compétitif. L'équipement permettra, de surcroît, de valoriser un terrain inconstructible, impacté par un plan de prévention des risques technologiques. Les travaux de construction de la centrale solaire débuteront au 2^e trimestre 2025 pour une entrée en production fin 2025.



A l'origine de ce projet réunissant acteurs public et privés : le Syndicat Mixte du PIPA, aménageur et développeur du plus grand parc de la région Auvergne Rhône-Alpes. Dans la perspective de conjuguer déploiement des énergies vertes sur le parc et valorisation d'une parcelle inadaptée pour un usage industriel, le SMPIPA a souhaité étudier l'opportunité de développer un parc photovoltaïque.

En 2022, dans un contexte marqué par de fortes tensions dans l’approvisionnement énergétique, une fluctuation des prix et un contexte réglementaire naissant en matière d’autoconsommation collective, des échanges avec plusieurs chefs d’entreprises du parc l’ont conduit à faire évoluer son projet. Pour répondre aux besoins environnementaux et énergétiques des entreprises du territoire, l’opération a pris une dimension à la fois collaborative et locale au travers d’un procédé d’autoconsommation collective. Il ne s’agissait finalement plus seulement de produire de l’énergie solaire mais de permettre aux entreprises du parc intéressées - une vingtaine d’industriels au moment des études - de sécuriser leur approvisionnement et le coût de celui-ci à moyen terme.

SIX ACTEURS DU PIPA ENGAGÉS DANS LE PROJET

Pour porter cette réalisation, une société de projet baptisée Astrée Solar a été constituée en 2022, regroupant plusieurs actionnaires dont le Syndicat Mixte du PIPA.

L’investissement représente environ 4,5 M€ dont 37 % sont sécurisés par les apports en capital des actionnaires.

« Ce projet collectif a nécessité cinq années de travail, de l’idée à sa concrétisation, explique le chef d’entreprise Eddy Vanmarisse, Président de la Société de projet Astrée Solar. L’association d’entrepreneurs privés et d’un acteur public, un parc industriel en l’occurrence, pour développer un projet d’autoconsommation collective, est jusqu’alors inédite. C’est le challenge que nous avons souhaité relever collectivement. L’évolution du contexte nous a conforté dans notre volonté de développer ce projet de production énergétique vertueux, offrant la possibilité aux entreprises du parc intéressées de disposer d’une électricité verte et locale et de maîtriser leur facture. »

Pour Emilie Brot, Directrice du Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l’Ain, *« le Syndicat Mixte, initiateur du projet, est dans son rôle d’accompagnateur et de booster d’innovation sur son territoire. »*

L’engagement est allé même au-delà : *« Nous avons apporté notre caution financière et opérationnelle pour favoriser la réussite du projet. Cette démarche de co-construction avec les chefs d’entreprise du parc, engageante et exigeante, fera référence. Nous avons déjà été contactés par d’autres structures qui souhaitent bénéficier de notre expérience et envisagent de dupliquer ce type de projet d’autoconsommation collective ».*

LES OBJECTIFS DU PROJET

Le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain est réputé pour sa dynamique endogène et sa capacité à créer des synergies internes. Ses acteurs apportent une nouvelle fois la preuve de leur capacité à se mobiliser pour la réalisation d'un projet d'ampleur au service du collectif. La réalisation de cette centrale photovoltaïque permet de :

- Contribuer au développement des énergies renouvelables sur le territoire ;
- Faire de ce projet un modèle dans le monde des parcs d'activités français, notamment au vu de la taille du projet ;
- Proposer aux entreprises une électricité verte et locale ;
- Réduire les factures énergétiques et sécuriser le coût de l'énergie dans le temps ;
- Créer une dynamique sur le territoire, pérenniser les entreprises ;
- Développer l'attractivité du parc à travers à un marqueur fort ;
- Valoriser des terrains touchés par des contraintes importantes.

PRINCIPE DE L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE : produire de l'électricité localement pour la consommer localement en utilisant les réseaux de distribution existants.

L'évolution du périmètre de revente en autoconsommation collective, initialement fixé à 2 kilomètres autour du point d'injection, s'est étendu à 20 kilomètres permettant ainsi de concerner potentiellement toutes les entreprises du PIPA.

Sur le plan opérationnel, une Personne Morale Organisatrice (PMO) a la charge de l'exploitation de la centrale solaire et assure la liaison technique et administrative entre le gestionnaire de réseau et tous les participants de l'opération (règles de répartition de la production locale, réception des données de production et de consommation des participants...). **L'association Energia rassemblant l'ensemble des parties prenantes du projet a été créée pour assurer cette mission.**

LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET



La centrale photovoltaïque se compose de deux tranches dont la puissance cumulée s'élèvera à **5,99 MWc**.

Les 11 000 modules implantés permettront une production annuelle estimée à 7 200 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 3 200 habitants.

Le terrain sur lequel la centrale solaire sera implantée, est situé sur la commune de Blyes et couvre 56 395 m². Propriété du SMPIPA, il a été mis à disposition pour la réalisation du projet assorti d'un bail à construction de 30 ans.

La future centrale sera équipée d'un système de supervision destiné à optimiser l'exploitation par télésurveillance.

Une attention particulière est portée à l'impact du projet sur l'environnement et au respect de la charte paysagère du Syndicat Mixte du PIPA.

L'emprise sera entourée par une haie bocagère périphérique, composée de 2 rangées de 5 essences différentes, permettant le passage de la petite faune, et couvrant 2 776 m². Une partie de la haie située au Sud du projet sera conservée pour maintenir une continuité écologique.

Pour limiter l'artificialisation de la parcelle, qui sera considérée à 92 % comme enherbée, les panneaux seront principalement fixés par battage, en limitant l'utilisation du béton à l'ancrage des pieux. Les panneaux et structures seront de faibles hauteurs (2,76 mètres au point le plus haut).

D'autres actions visant à limiter l'impact du projet sur l'environnement seront mises en place, y compris pendant les phases de chantier : absence d'utilisation de produits phytosanitaires, absence d'éclairage, planning de travaux adapté aux contraintes écologiques, présence d'un écologue en phase de chantier afin de sensibiliser les entreprises qui interviennent et limiter au maximum les effets du chantier sur le milieu naturel. En fin de chantier, le sol sera réengazonné, sur tout le site hormis les pistes.

Pour entretenir les espaces verts, un test d'éco-pâturage est prévu la première année, à renouveler si le résultat s'avère concluant.

En prévision de la fin d'exploitation de la centrale solaire, le protocole prévoit un contrat de recyclage des panneaux avec la société SOGEN.

RAPPEL DU CALENDRIER

2022

- 2 Études de potentiel et de faisabilité (ENOGRIID et NEPSN) : une technique (coût et capacité de production de la parcelle de terrain envisagée), l'autre économique
- Création de la société de projet Astrée Solar

2023

- Étude d'impact
- Dépôt du permis de construire

2024

- Enquête publique
- Obtention du permis de construire

2025

- Retour de la Commission de Régulation de l'Énergie
- Chantier de 6 mois incluant une phase de test d'un mois et demi
- Mise en service de la centrale (fin d'année)

UN BILAN CARBONE TRÈS POSITIF

Pendant les 30 ans de la durée de vie (minimum) de la centrale, le projet permet donc un évitement direct de :

- 10 139 tonnes de CO₂ par rapport au mix électrique français, hors importations ;
- 13 908 tonnes de CO₂ par rapport au mix électrique français, dont importations ;
- 57 410 tonnes de CO₂ par rapport au mix électrique européen.

Les émissions liées aux phases de fabrication, transport, démantèlement et recyclage sont largement compensées par la phase de production électrique qui ne génère aucune émission.

A PROPOS DU PARC INDUSTRIEL DE LA PLAINE DE L'AIN

Le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, dit PIPA, est avec ses 1 000 hectares le plus grand parc industriel d'Auvergne-Rhône-Alpes. Il accueille 185 sociétés de toute taille, des grandes unités industrielles et logistiques aux TPE/PME artisanales et de services aux entreprises, qui emploient près de 8 000 personnes.

Surtout, il constitue un « territoire des possibles » au cœur d'un grand bassin économique s'étendant de Lyon à Genève. Voisin de la Centrale Nucléaire du Bugey et situé à 30 minutes de Lyon, il se positionne en réponse aux enjeux de réindustrialisation, de décarbonation et de croissance verte.

Le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain pilote l'aménagement du parc en veillant au respect de son ADN, basé sur un développement maîtrisé et durable. Il impulse une stratégie visant à la fois à susciter l'innovation et à créer les conditions favorables à l'épanouissement des entreprises déjà implantées. Reconnu pour la qualité des services et des équipements qu'il gère, le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain est engagé dans une démarche RSE exemplaire, qui lui a permis d'obtenir la certification Iso 14 001 et le label LUCIE (ISO 26 000).

Contact presse

Karine GRAND – Agence Géraldine Musnier
karine@agencegeraldinemusnier.com – 06 60 94 05 49

Contact Communication SMPIPA

Yann DELERCE
yann.delerce@plainedelain.fr – 06 80 23 08 20